

## INFORMATION AUX PORTEURS

### 12/01/2026 – LCL Compensation Carbone Actions Euro

Codes ISIN : Part P : FR0014005BV7 / Part L : FR0014005BU9 / Part I : FR0014005BT1 / Part R-C : FR001400T8D9

#### OBJET : Evolution des critères de sélection extra-financiers et mise à jour de l'annexe SFDR

En votre qualité de porteurs du FCP **LCL Compensation Carbone Actions Euro**, fonds nourricier investi en quasi-totalité dans l'action T1 EUR - Acc de son compartiment maître CPR Invest – Climate Action Euro de la SICAV luxembourgeoise CPR Invest (Compartiment maître), nous vous informons que la modification suivante a été apportée au Compartiment Maître, et que la documentation réglementaire de votre FCP sera mise à jour en conséquence le **12/01/2026** :

AVANT	APRES
<p><b>Objectif de Gestion :</b> L'objectif de gestion du FCP est identique à celui de l'OPC maître, le Compartiment CPR Invest - Climate Action Euro - T1 EUR - Acc de la SICAV CPR Invest, à savoir : surperformer les marchés d'actions de la zone euro sur la période de placement recommandée (au minimum cinq ans) en investissant <b>fortement</b> dans des actions de sociétés de la zone euro s'engageant à limiter l'impact sur le changement climatique, tout en intégrant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E, S et G, soit collectivement ESG) au processus d'investissement. <b>L'objectif d'investissement est de s'aligner sur l'Objectif de développement durable (ODD) des Nations Unies relatif au défi climatique.</b></p> <p><b>Univers d'investissement :</b> Afin de sélectionner les sociétés les mieux placées pour faire face au changement climatique, la Société de gestion s'appuie sur les données de CDP.</p> <p>CDP est un fournisseur spécialisé dans les informations relatives à l'environnement.</p> <p><b>Les sociétés de l'univers d'investissement sont analysées d'un point de vue climatique en vue de sélectionner les sociétés les plus vertueuses selon les normes d'évaluation de CDP. L'univers d'investissement est composé d'au moins 90 % de sociétés ayant un score CDP.</b> <b>A la fin du processus de sélection, au moins 90 % des actions du portefeuille sont notées par CDP et ont un score ESG ;</b></p>	<p><b>Objectif de Gestion :</b> L'objectif de gestion du FCP est identique à celui de l'OPC maître, le Compartiment CPR Invest - Climate Action Euro - T1 EUR - Acc de la SICAV CPR Invest, à savoir : surperformer les marchés d'actions de la zone euro sur la période de placement recommandée (au minimum cinq ans) en investissant dans des actions de sociétés de la zone euro s'engageant à limiter l'impact sur le changement climatique, tout en intégrant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E, S et G, soit collectivement ESG) au processus d'investissement.</p> <p><b>Univers d'investissement :</b> Afin de sélectionner les sociétés les mieux positionnées pour lutter contre le changement climatique, la Société de Gestion s'appuie <b>à la fois</b> sur les données <b>des SBT (Sciences Based Targets)</b> et de CDP.</p> <p><b>CDP est un fournisseur de données spécialisé dans l'évaluation de la performance environnementale des villes et des entreprises. CDP encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à agir pour construire une économie véritablement durable en mesurant et en comprenant leur impact environnemental.</b></p> <p><b>L'initiative SBT est un projet conjoint de CDP, du Pacte mondial de l'ONU, du World Resources Institute (WRI) et de WWF. Elle encourage les entreprises à se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en fonction de leurs secteurs d'activité et conformément aux recommandations scientifiques.fournisseur spécialisé dans les informations relatives à l'environnement.</b></p>

**Approche ESG additionnelle :**

Afin de sélectionner les sociétés les mieux positionnées pour lutter contre le changement climatique, la société de gestion du Compartiment Maître s'appuie sur les données de CDP. CDP est un fournisseur spécialisé dans les informations relatives à l'environnement. Les sociétés de l'univers d'investissement sont analysées d'un point de vue climatique en vue de sélectionner les sociétés les plus vertueuses selon les normes d'évaluation de CDP. L'univers d'investissement est composé d'au moins 90% de sociétés ayant un score CDP. Au moins 90% des actions en portefeuille sont notées par CDP et ont un score ESG.

La société de gestion du Compartiment Maître intègre une approche durable complémentaire en analysant les entreprises préalablement retenues selon sa méthodologie d'analyse ESG interne et en excluant des sociétés sur la base des critères suivants :

- les plus mauvaises notations ESG globales ;
- les plus mauvaises notations E (composante Environnementale) et G (composante Gouvernance) ;
- les plus mauvaises notations selon des critères environnementaux ;
- les controverses en matière d'ESG.

En fonction de l'amélioration de la disponibilité et de la cohérence des données, la Société de gestion peut utiliser des données complémentaires qu'elle jugera pertinentes pour affiner son identification des sociétés les mieux placées pour faire face au changement climatique.

Dans le cadre du Label ISR France, le Fonds s'engage :

- à réduire l'univers d'investissement d'au moins 25% (puis 30% au 01/01/2026) en excluant les sociétés ayant les moins bons scores climatiques CDP et les plus mauvaises pratiques ESG selon la méthodologie d'analyse ESG interne ;
- à obtenir un meilleur résultat sur deux indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives par rapport à l'indice de référence :

L'univers d'investissement est composé de sociétés engagées dans l'initiative SBT ou qui répondent au questionnaire CDP Climate (évaluation annuelle).

La sélection des émetteurs les mieux positionnés pour réduire leur impact climatique s'appuie sur trois critères :

- 1) les meilleurs profils selon l'évaluation CDP, ou
- 2) les émetteurs montrant une augmentation de la température implicite de leurs activités alignées sur l'Accord de Paris (analyse et conversion de la température à partir du questionnaire CDP Climate), ou
- 3) les émetteurs engagés dans l'initiative SBT et ayant soumis ou fait valider des objectifs.

**Approche ESG additionnelle :**

Au moins 90 % des actions du portefeuille sont analysées par CDP ou enregistrées dans l'initiative SBT et ont un score ESG.

Le Compartiment Maître, en tant qu'élément contraignant, vise à obtenir un score ESG supérieur à celui de l'Indice de référence.

La Société de Gestion intègre une approche ESG supplémentaire en analysant les sociétés qui ont déjà été sélectionnées sur la base de sa méthodologie d'analyse ESG interne et en excluant celles basées sur les éléments suivants:

- les notes ESG globales Amundi les plus faibles (c.-à-d. F et G sur une échelle de A à G) ;
- les notes les plus faibles (c'est-à-dire F et G sur une échelle de A à G) sur la composante Environnementale des notes ESG globales d'Amundi;
- les controverses ESG jugées sévères ;

Selon la meilleure disponibilité et cohérence des données, la Société de Gestion peut utiliser des données supplémentaires pour affiner son processus d'identification des sociétés qui sont les mieux placées pour lutter contre le changement climatique.

Dans le cadre du Label ISR France, le Fonds s'engage :

- à réduire l'univers d'investissement d'au moins 25% (puis 30% au 01/01/2026) sur la base de sa méthodologie Climat, de sa propre méthodologie d'analyse ESG interne et des exclusions liées au label ISR France et aux activités considérées comme non alignées sur l'Accord de Paris sur le climat;
- avoir un score supérieur à celui de l'Indice de référence sur les deux indicateurs durables suivants concernant les Principales incidences négatives :

**La classification de votre FCPE en tant que produit promouvant des objectifs environnementaux et sociaux (article 8 SFDR) reste inchangée.**

\*\*\*\*\*

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part (aucun impact sur votre OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque). Les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées.

Nous vous invitons à prendre connaissance des Documents d'Informations Clés (DIC) et du prospectus du fonds qui seront mis à jour pour tenir compte de ces évolutions sur le site internet [www.cpram.com](http://www.cpram.com) à compter du 12/01/2026.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

**La Direction**